

Une Société d'officiers à cheval de notre frontière ouest : un entretien

Autor(en): **Blondel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **127 (1982)**

Heft 4

PDF erstellt am: **26.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-344445>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Une Société d'officiers à cheval de notre frontière ouest

un entretien avec le capitaine Blondel

Président de l'AORSL depuis 1980, le capitaine de réserve Jacques Blondel est né en 1939 à Reims.

Incorporé en 1959 dans l'Arme Blindée Cavalerie, il sort de Saumur en 1960 et, après un bref séjour en Allemagne, il commande en tant que sous-lieutenant une unité opérationnelle en Algérie à la frontière marocaine, puis est affecté à l'action psychologique, par laquelle il prépare la population autochtone à l'Autodétermination.

Libéré, il retourne à la vie civile et poursuit dans les réserves sa carrière militaire.

Diplômé de l'Ecole Supérieure des Officiers de Réserve d'Etat-Major, le capitaine Blondel est actuellement affecté à l'EM de la 27^e DA à Grenoble.

Depuis 15 ans à Genève, le capitaine J. Blondel est fonctionnaire international au CERN.

RMS: Levons d'abord l'énigme, si vous le voulez bien. Que signifie l'AORSL? Quel est le «territoire» de ses adhérents, leur répartition?

J.B.: AORSL signifie Association des officiers de réserve français résidant en Suisse et dans le bassin du Léman. Le nom auparavant était GAOR: Groupement amical des officiers de réserve.

Son «territoire»: en principe l'Association rassemble tous les officiers français résidant sur le territoire de la Confédération, mais, en pratique, la majorité de ses adhérents provient de la Suisse romande.

Pour la partie française, il s'agit essentiellement des bords du Léman, côté Haute-Savoie, entre Evian et Saint-Julien-en-Genevois. Quelques

adhérents habitent aussi le Pays de Gex.

RMS: Officier de réserve de l'armée française, comment le devient-on, quelle peut en être la carrière maximale? Quelles en sont les contraintes, les obligations? Quel est le rythme de rappel sous les drapeaux et dans quel contexte? Comment se concrétise l'inévitable mise à jour des connaissances et des capacités des officiers?

J.B.: Plusieurs possibilités d'accès à l'épaulette d'officier de réserve s'offrent au futur appelé (hormis quelques cas exceptionnels qui ont rang d'OR d'office de par le poste civil de défense qu'ils occupent).

Le rang d'officier est d'abord le fait d'un choix personnel qui, sous réserve

d'un contrôle des aptitudes physiques, intellectuelles et psychiques (en général une année avant la date d'incorporation), se concrétise de diverses manières:

- soit effectuer une préparation militaire supérieure (PMS) d'une durée de deux années, avec alternance de journées d'instruction et de périodes en camp, préparation sanctionnée par un examen qui donne accès direct à une école d'application d'armes,
- soit, lors de l'incorporation, faire acte de volontariat pour suivre un cours dans un peloton préparatoire (durée 2 mois) au sein de son unité, cours également sanctionné par un examen et une note d'aptitude.

Ces deux filières se rejoignent en école où elles sont désormais confondues en une formation intensive de 4 mois, à l'issue de laquelle les meilleurs sortent aspirants et les autres sergents.

En fonction de leur rang de sortie et des postes offerts, les aspirants et sergents choisissent le régiment où ils passeront le reste de la durée légale de service national.

Au moment de leur libération, ils sont nommés soit sous-lieutenant soit sergents chef (ces derniers ayant la possibilité d'accéder au corps des officiers en accomplissant par la suite des stages, cours et périodes, pour les meilleurs d'entre eux).

De retour à la vie civile, ils restent dans la «disponibilité» pendant deux ans et peuvent être rappelés en tout

temps pour de brèves périodes. Ils ont également la possibilité de se faire affecter dans des unités de réserve.

Ayant reçu les galons de lieutenant de réserve au bout de ces deux années, l'officier peut alors:

- soit se mettre «entre parenthèses» et attendre sa radiation des cadres à l'âge de 35 ans,
- soit demander une affectation de défense civile,
- soit poursuivre des activités militaires.

Pour ceux qui ont fait ce dernier choix, les possibilités d'action sont grandes: cela va du simple maintien en condition physique, assorti d'une mise à jour des connaissances acquises à travers diverses manifestations telles que rallyes, tir, ski, conférences, etc., à une orientation vers une spécialisation, aussi bien au sein d'un régiment de réserve que d'une unité de point sensible, ou encore à l'encadrement de la préparation militaire et des centres d'entraînement et de perfectionnement des réserves.

En spécialisation, le choix ira vers les transports, la défense NBC (nucléaire, bactériologique et chimique), l'appui aérien, etc.

Enfin, les meilleurs d'entre eux s'orienteront vers le service d'état-major (vos EMG) où à l'aide de cours, stages, examens divers, ils pourront affiner leur spécialisation (renseignements, logistique, NBC, langues, etc.).

Ce sont eux qui, actuellement, forment l'ossature des EM des grandes unités de mobilisation. Tous cepen-

dant se retrouvent au sein d'Associations régionales comme la nôtre.

Il va de soi également que ces officiers sont régulièrement convoqués pour des stages de formation, de franchissement de grades, périodes et manœuvres, et qu'ainsi ils peuvent arriver en fin de carrière au grade de colonel de réserve. Tout est fonction, et c'est la règle du système, de la *volonté* de l'officier de réserve de jouer son rôle au sein de la défense nationale.

RMS: Nous voilà déjà plus au clair. Mais pourriez-vous définir, dans leurs grandes lignes, les missions potentielles des troupes de réserve des forces de terre françaises?

J.B.: Essentiellement les unités de réserve assurent:

1. *la relève sur place* des unités d'active (ces dernières étant alors dans la zone des combats),
2. la défense des points sensibles,
3. la coordination avec les pouvoirs civils locaux.

Remarque:

Etant polyvalentes, les unités de réserve peuvent être engagées, au profit des tâches 1 et 2, pour des missions qui ne sont pas exclusivement statiques sur positions préparées à l'avance.

RMS: La DOT, il y en aurait beaucoup à dire pour nos lecteurs, la plupart officiers de milice de Suisse

romande. Quel est son rôle dans la conception d'ensemble de la défense militaire de votre pays?

J.B.: Détailler la DOT et son évolution conduirait à des longueurs incompatibles avec le principe de cette interview.

En résumé, on peut dire qu'au concept strictement militaire des années soixante, la notion de DOT a pris de l'ampleur pour en arriver à un concept global de défense couvrant l'ensemble du territoire et regroupant non seulement les forces armées, mais également la police, la gendarmerie, l'ensemble des pouvoirs administratifs civils ainsi que les grands services.

RMS: Revenons à ce qui est plus immédiat! Quelle activité déploie votre Association en Savoie et en Suisse?

J.B.: Notre Association a essentiellement deux pôles d'intérêt qui se traduisent par:

- des actions ayant un caractère militaire et paramilitaire,
- des actions purement associatives.

Bien entendu, au premier rang de nos activités militaires, il faut parler de celles qui touchent les affectés dans les régiments de réserve et qui débouchent sur une osmose active/réserve à tous les niveaux.

A cela, il faut ajouter les manifestations ayant un caractère plus sportif, telles que rallyes, tir, courses d'orientation et, bien entendu, les compétitions de ski (fond et alpin), mais où la

caractéristique militaire reste essentielle.

Pour ce qui concerne la partie associative, nous œuvrons principalement à l'information de nos adhérents:

- soit à l'aide de conférences, films, visites d'installations ou d'unités, etc.,
- soit à l'aide de notre bulletin de liaison.

Mais nous assurons aussi la continuité des relations avec les autorités consulaires, les associations franco-suisse, les départements voisins, etc. Et bien entendu, nous entretenons des relations amicales avec vos propres associations d'officiers et voulons les développer.

RMS: Comment êtes-vous organisés sur le plan national et à l'étranger?

J.B.: Pour notre organisation, au niveau national, la revue «Armée et Défense»¹ donne une vue globale de l'implantation des associations d'officiers. Le numéro de septembre-octobre 1981 illustre ses ramifications sur l'ensemble du territoire français.

En règle générale et schématiquement, chaque association locale élit son exécutif et son président. Celui-ci la représente au sein d'un Conseil divisionnaire, lequel nomme un délégué régional et des administrateurs de l'Union. C'est parmi ces derniers que sont choisis le président et les membres du bureau national.

Pour les associations d'officiers

situées à l'étranger et disséminées à travers le monde, leur représentation au niveau national est assurée par un administrateur nommé à cet effet.

Il se trouve qu'actuellement deux de nos camarades de l'AORSL assurent cette difficile mission.

RMS: Question délicate, sans doute, mais d'un intérêt certain pour nous: Comment appréciez-vous la situation militaire de la Suisse dans le cadre de la menace potentielle d'un affrontement des masses militaires en présence sur notre continent?

J.B.: Nous pensons que le discours de M. le conseiller fédéral, chef du Département militaire, M. G.-A. Chevallaz, répond parfaitement à notre propre analyse de la menace.*

Aussi l'avons-nous repris dans notre dernier bulletin, de manière qu'il touche l'ensemble de nos adhérents, mais également les camarades officiers des départements voisins.

Par ailleurs, les chroniques périodiques du brigadier Chouet sont lues et perçues par nous-mêmes avec intérêt et sympathie. Dans ce domaine, comme dans beaucoup d'autres, nos intérêts sont analogues, voire convergents.

RMS: Nous ressentons malgré tout un certain écart entre la conception française de la défense et la nôtre. Que

¹Organe de l'Union Nationale des Officiers de Réserve.

considérez-vous de commun entre nos façons de nous préparer à la guerre, où sont les différences les plus nettes?

J.B.: Face à la menace commune, nous n'avons pas, au niveau d'une agression de type conventionnel, de divergences fondamentales avec votre propre concept, même si la notion de défense civile est perçue avec plus d'acuité en Suisse qu'en France.

Par contre, notre principe de défense reposant sur la dissuasion nucléaire et sur la sauvegarde des intérêts français outre-mer et à

l'étranger (force d'intervention: troupes aéroportées et de marine), il est bien évident que nous n'avons pas une approche exclusivement «sanctuari-sée» de la conduite des opérations.

RMS: Nous vous remercions de vous être prêté à cet entretien qui permet de compléter notre connaissance sur une armée voisine et sur une société d'officiers peu connue de nos lecteurs.

** Discours prononcé lors de la dernière assemblée générale de la SVO, assemblée à laquelle assistait notre interlocuteur.*

Communiqué

Voyages 1982 de l'Association Saint-Maurice pour la recherche de documents sur la forteresse

Un voyage «de base» est organisé du 3 au 5 septembre avec pour objectif l'étude des fortifications autrichiennes et italiennes des Dolomites.

En sus, deux voyages «avec dames» sont envisagés. Ils seront organisés en fonction de l'intérêt manifesté:

- Le Mont-Saint-Michel, forteresse extraordinaire de tous les temps.
- L'île de Jersey, l'un des éléments importants du **Mur de l'Atlantique**.

S'adresser pour de plus amples détails au premier-lieutenant Blanc, 17, avenue Druey, 1018 Lausanne.